

CENI/DCESE /SCRP-014-23

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, 22 juin 2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé au Novotel Alarobia, ce jeudi 22 juin 2023 le deuxième dialogue pour un processus électoral transparent et inclusif avec les parties prenantes. Organisé par la CENI avec l'appui du Fonds commun pour les élections par le Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD, cette activité répond à la sollicitation des participants à l'issue du premier dialogue, qui s'était tenu le 24 mars dernier. Elle se veut de contribuer à la consolidation effective de la démocratie à Madagascar et de rallier toutes les parties prenantes dans le dessein d'avoir un processus électoral crédible et apaisé.

Ainsi, convaincue de l'issue positive de la poursuite du dialogue, la CENI a réitéré la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes à la mise en place d'un climat apaisé favorable aux élections. Les représentants des institutions de la République, les leaders et représentants des partis politiques, les représentants des partis politiques, les représentants des organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, et pour la première fois les démembrés de la CENI ont assisté à ce second dialogue.

« Pour tout ce qui relève de la compétence de la CENI, il s'est avéré que les questions en suspens, concernant la refonte de la liste électorale, le financement des élections et le calendrier électoral, sembleraient avoir été élucidées, nous permettant aujourd'hui de faire des échanges fructueux. Par ailleurs, ce 2<sup>e</sup> dialogue devrait permettre, non seulement, d'informer les parties prenantes sur le processus électoral en cours, mais également de réfléchir sur les diverses recommandations émises lors du premier dialogue et relevant de la compétence de la CENI, ce afin de déterminer ensemble les étapes et les modalités de leur mise en œuvre » a déclaré le Président de la CENI, Arsène DAMA. La CENI s'est attachée à l'esprit et aux principes de disposer des listes électorales exhaustives, fiables et exactes et que les opérations devraient être menées de façon transparente et conformément aux dispositions des lois fondamentales, des conventions internationales ainsi que des lois et règlements sur les élections dans la conduite de la refonte des listes électorales, a-t-il soutenu. Toutefois, il concède que « bon nombre de citoyens Malgache répondant aux critères exigés par la loi ne figurent pas encore dans la liste, ce pour diverses raisons et incite à la poursuite des efforts communs pour sensibiliser et conscientiser les citoyens à se faire recenser et à se faire inscrire dans la liste ». Le Président de la CENI a informé que la législation actuelle accorde un délai de 20 jours après l'avis de dépôt de la liste électorale au niveau du Fokontany, pour faire une réclamation ou une demande d'inscription.

Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, M. Issa Sanogo a mis l'accent sur l'importance du dialogue à l'ouverture de cet événement associant les acteurs de la vie politique à Madagascar. « Le système des Nations Unies encourage tous les acteurs impliqués dans les élections – la CENI, les institutions publiques, les partis politiques, les médias, la société civile, les représentants religieux et les électeurs eux-mêmes - à s'engager dans un dialogue constructif, basé sur le respect mutuel, la tolérance et l'inclusion » a-t-il souligné tout en rajoutant que « le respect des droits humains, notamment le droit de participer à la vie politique, la non-discrimination, les droits à la liberté d'expression et d'opinion, aussi bien que la liberté de réunion pacifique et le droit à l'information doivent être préservés à tout moment et encore plus dans le contexte électoral ». M. Issa Sanogo a par ailleurs annoncé l'engagement du Système de Nations Unies par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Madagascar de fournir une assistance technique électorale à la CENI.

Cette assistance menée avec le financement des partenaires techniques et financiers à travers la mise en place effective du fonds commun pour les élections portera notamment sur un appui au dialogue pour le renforcement d'un espace civique et démocratique apaisé, un appui à l'inclusion et à la participation citoyenne

de tous au processus électoral selon les normes et standards internationaux (inclusion et non-discrimination des personnes vulnérables, liberté d'expression et d'opinion, diversité et indépendance des médias etc) et l'appui à la capacité opérationnelle de la CENI en vue de la conduite des opérations électorales techniques et d'autres activités électorales, précise Madame Natasha van Rijn, Représentant Résident du PNUD en présentant le projet « Renforcement des processus électoral et démocratique à Madagascar » (RPEDEM). Ce projet vise notamment à contribuer à un environnement serein et propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives en 2023-2024.

En outre, la CENI a avancé des perspectives d'innovations en matière de gestion du processus électoral pour être discuté avec les parties prenantes, notamment : le changement de format de la liste électorale en A4, le changement de la forme de l'isoloir, la sécurisation des listes électorales (cryptage informatique et filigrane) et des imprimés sensibles, l'utilisation des smartphones pour la célérité et la fiabilité du traitement des résultats, la proposition de dates pour le jumelage ou la dissociation de la tenue des élections Communales/Municipales et des élections législatives.

Les acteurs de la vie politique présents à ce dialogue se sont enquis des informations sur les opérations de refonte en cours, base de la crédibilité de ce processus en marche dont : les résultats, les procédures de recours (réclamation et inscription) et l'établissement du Registre électoral national, les résultats de l'audit du fichier électoral. La mise en œuvre de la Refonte, le Budget de l'élection présidentielle et le calendrier électoral, les étapes et les modalités de mise en œuvre des recommandations dans les limites des attributions de la CENI issues du premier dialogue ont été également discutés.

Bref, afin de réaliser sa vision « Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif garant de l'apaisement », la CENI accorde une importance particulière aux diverses recommandations émises par les parties prenantes et les auditeurs du fichier électoral et se penche sur leur mise en œuvre effective en mobilisant toutes les ressources disponibles.